



Compte Rendu

Réunion du Comité Syndical du 3 juin 2026

18h30, Salle polyvalente de Gièvres

14 rue André Bonnet
41130 GIEVRES
02 54 88 16 48
secretaire@syndicatchersauvage.fr

Présents : 21

Pouvoirs : -

Votants : 20

Heure de début de séance : 18h38

PRESENTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CC CHABRIS-PAYS DE BAZELLE	FIRMIN Lucie VILLERETTE Bernard THIBAUT Patrice	LEVITRE Pascal
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	POITEVIN Vincent BRISSET Laurent GUENAI Hervé BOITTE Noël SOURIOUX Romain CHENE Corinne	
CC VAL DE CHER CONTROIS	BRAULT Patrice BARAT Claude TAUVRON Jean-Marc POMA Alain THIBAUT-GALLION Salomé VERPAUX Jean-François DANGER Jean-Luc	JULIEN Catherine
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	PERROCHON Serge DUGUET Jean-Marc	CORNEAU Jean-François

Formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS TITULAIRES EXCUSES

CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	CHANTEREAU Alain BEALE Alain VELVENDRON Christelle
CC VAL DE CHER CONTROIS	GAUTHIER Michelle ROSET Jean-Jacques
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	DE BRACH Geneviève BEAUFRERE Louis PINEAU Elodie LEGENDRE Michel

ABSENTS TITULAIRES

CC VIERZON SOLOGNE BERRY	LEDUC Benoît LE JOSSEC Fabien
--------------------------	----------------------------------

Assistaient également au Comité syndical : CHASSANY Pascale, secrétaire du SMIBCS, HENRY Stéphane, technicien de rivière du SMIBCS.

POMA Alain a été désigné en qualité de secrétaire par le Comité syndical (art. L.2121-15 du CGCT).

Ordre du jour :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3 - Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires
- 4 - Débat d'Orientations Budgétaires
- 5 - Désignation d'un représentant au SAGE Cher Aval
- 6 - Questions diverses

1 - Secrétaire de séance :

POMA Alain a été désigné en qualité de secrétaire par le Comité syndical (art. L.2121-15 du CGCT). Le Comité syndical approuve cette proposition à l'unanimité.

2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente du 24 février 2026

Le compte rendu de la réunion du 24 février 2026 a été soumis au Comité syndical pour approbation. Il a été adressé par mail le 26 mai 2026. Après en avoir pris connaissance, le Comité syndical approuve, à l'unanimité, ledit compte rendu.

3 - Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

En raison des élections, il a été nécessaire de procéder à un nouveau vote.

Après avoir présenté le syndicat et ses missions aux nouveaux élus, le technicien de rivières a exposé les propositions présentées sur le Rapport d'Orientations Budgétaires joint à la présente délibération.

Ce rapport détaille les informations suivantes :

- évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et future à inscrire dans le projet de budget de l'exercice concerné : la structure des effectifs, les dépenses de personnel avec les éléments de rémunération, les traitements indiciaires, régimes indemnitaires (indemnité du président, vice-présidents etc...), heures supplémentaires rémunérées et avantage en nature éventuellement.

Au vu des résultats du Compte Financier provisoire et des actions envisagées en 2026, le budget prévisionnel 2026 s'élèvera à :

- 726 775 € en recettes et dépenses de fonctionnement,
- 194 152 € en recettes et dépenses d'investissement,
- 284 408 € de report de fonctionnement.

Le projet de budget primitif 2026 sera soumis au vote du Comité syndical le 10 juin prochain.

4 - Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Au vu de la présentation du technicien, le Président invite les membres du Comité à débattre. Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des présents et représentés DECIDE de donner un avis favorable à la présentation des orientations budgétaires 2026.

Pour information :

Pour rappel, la fongibilité avait été prévue par la délibération n°13_2023, autorisant des « mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ». Pour être applicable au budget 2026, la fongibilité devra faire l'objet d'une délibération ultérieure.

5 - Désignation d'un représentant au Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE) Cher Aval

Il s'agit de désigner un délégué titulaire auprès du SAGE. En cas d'absence, le représentant du SMIBCS pourra se faire représenter par une autre personne du même collège.

A l'unanimité des présents et représentés, il a été décidé que l'élection se déroulera à main levée.

Il a d'abord été procédé à l'appel des candidats :

Candidat : Alain POMA

Alain POMA ayant été élu à l'unanimité des présents et représentés, a été proclamé délégué titulaire auprès du SAGE.

6 - Questions diverses

1- L'interrogation posée au Conseiller aux Décideurs Locaux concernant les conditions pour que la FCTVA soit récupérée sur les travaux de rivières est en attente de réponse.

2- Des précisions ont été demandées sur le niveau actuel des rivières et notamment du Cher. L'étiage a démarré plus d'un mois avant la saison estivale habituelle, notamment en raison des dernières températures élevées au mois de mai qui ont asséché les sols combinées à un déficit en pluviométrie.

3- Face au refus du Conseil Départemental de l'Indre de financer les travaux, proposition a été faite de rédiger un courrier conjoint des syndicats de rivières pour l'inviter à changer sa position.

4- Plusieurs propositions ont été évoquées :

- une réflexion autour de l'installation de pièges à embâcles plutôt que du retrait en berge. Plusieurs expérimentations de ce type de pièges (pieux notamment) existent et sont notamment mises en œuvre par des exploitants de barrages hydroélectriques.

Ces installations ont vocation à protéger des ouvrages en cas de crues et leur faisabilité reste soumise à une volonté du propriétaire concerné en plus du syndicat, ainsi que la présence d'un site adapté à l'amont de l'ouvrage, après un travail d'étude préalable.

- d'investir dans un faucardeur (arrachage jussie). Un tel équipement est utilisé par le Nouvel Espace du Cher au niveau du lac des 3 provinces. S'agissant du Cher sauvage, le profil naturel de la rivière (présence de radiers, accessibilité des berges) rend très difficile l'usage du faucardeur. Pour ces raisons l'arrachage manuel reste privilégié, de façon ciblée pour un motif particulier (usage de loisirs, maintien de la biodiversité).

- agir sur le maintien des berges en régulant l'espèce nuisible du ragondin. Plusieurs syndicats voisins valorisent le piégeage (don de primes aux piégeurs). La proposition va être étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses, Monsieur le Président a levé la séance à 20h10.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance :

Alain POMA

Le Président,

Romain SOURIOUX

